



ASSOCIATION DES RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le milieu audiovisuel québécois s'inquiète des impacts de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2026-96 sur le financement des œuvres canadiennes originales

Montréal, le 25 mai 2026 - L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et l'Union des artistes (UDA) expriment leur vive inquiétude à la suite du dépôt de la politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2026-96 sur le financement des œuvres canadiennes originales, particulièrement pour les œuvres francophones.

Les trois syndicats du milieu audiovisuel québécois reconnaissent l'importance de l'assujettissement des grandes plateformes étrangères à des obligations de contribution au système audiovisuel canadien. Après des années durant lesquelles les géants du numérique ont largement échappé au modèle canadien de financement de la culture, l'adoption de ce principe de contribution constitue une avancée importante.

Cependant, plusieurs éléments centraux de la décision risquent plutôt d'affaiblir durablement la capacité du Canada et du Québec à produire, financer et diffuser leurs propres histoires.

La décision du CRTC marque notamment la fin du cadre des émissions d'intérêt national (EIN), qui garantissait depuis des années des investissements dédiés dans les séries dramatiques, les documentaires et les productions originales canadiennes et québécoises à forte valeur culturelle. Les trois syndicats craignent que l'abandon de ces protections entraîne un recul important du financement des œuvres canadiennes originales, particulièrement du côté francophone.

Les organisations s'inquiètent également du pari réglementaire effectué par le CRTC, qui réduit certaines obligations des télédiffuseurs traditionnels tout en misant sur une augmentation des

contributions des plateformes étrangères, alors même que plusieurs de ces entreprises contestent déjà devant les tribunaux les mécanismes de contribution imposés par le régulateur.

Ils craignent qu'à court terme, cette transition entraîne plutôt une diminution du financement disponible pour la création canadienne originale.

La grande flexibilité accordée aux diffuseurs et aux plateformes pourrait affaiblir davantage les mécanismes de soutien à la création indépendante. Le nouveau cadre laisse une importante marge de manœuvre quant à la manière dont les obligations pourront être remplies, sans garanties suffisantes quant au maintien des investissements.

Dans un contexte déjà marqué par une baisse des commandes, une industrie de plus en plus dominée par quelques grands groupes internationaux et une forte précarisation du secteur audiovisuel, on craint que cette réforme éloigne encore davantage le système canadien de ses objectifs fondamentaux: soutenir les créateurs, favoriser des œuvres originales canadiennes et assurer la souveraineté culturelle du pays.

L'ARRQ, la SARTEC et l'UDA poursuivront leur participation active aux prochaines consultations du CRTC afin de défendre un cadre réglementaire qui protège véritablement la création canadienne et québécoise ainsi que celles et ceux qui la portent.

Citations

ARRQ :

« Le CRTC affirme vouloir mieux soutenir les histoires canadiennes, les créateurs d'ici et la souveraineté culturelle du pays, mais plusieurs éléments de sa décision risquent malheureusement de produire l'effet inverse. Malgré les nombreuses propositions formulées par les associations de créateurs tout au long du processus, nos interventions sont pratiquement absentes du texte de la décision, ce qui laisse croire qu'elles n'ont pas été réellement prises en compte. Au final, on se retrouve avec un système dont le succès risque de reposer largement sur la bonne volonté des plateformes américaines à se conformer aux nouvelles obligations, alors que celles-ci contestent déjà les décisions du CRTC devant les tribunaux. C'est difficile d'évaluer l'ampleur de cette décision sur notre secteur déjà en crise », affirme Mylène Cyr, directrice générale de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec.

SARTEC :

« Faire confiance au marché pour investir, sans balises claires et contraignantes, dans des contenus d'intérêt pour faire vivre nos histoires, est un pari risqué pris aujourd'hui par le CRTC. Séries dramatiques originales ou documentaires pourraient être les plus grands perdants de ces mesures adoptées au nom de la souplesse et de la modernité. Le CRTC a fait le choix d'ignorer les demandes

répétées des associations d'artistes de maintenir des obligations de dépenses en EIN et nous le regrettons vivement ! » déclare Laurent Dubois, directeur général de la SARTEC.UDA :

« Le CRTC doit s'assurer que les plateformes assument pleinement leurs obligations et cessent de chercher à s'y soustraire par des contestations répétées. Le cadre proposé introduit une incertitude importante et sans mécanismes clairs pour assurer des investissements soutenus dans la création d'ici, ce sont les artistes et la création francophone qui sont en péril. Dans un contexte déjà fragile, nous ne pouvons pas nous permettre d'affaiblir davantage les conditions qui permettent à nos histoires d'exister et de rayonner », souligne Tania Kontoyanni, présidente de l'Union des artistes.

Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)

L'ARRQ est une association professionnelle reconnue regroupant plus de 900 membres de partout au Québec. Ces derniers œuvrent notamment dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web et de l'animation. Comme association, elle défend les intérêts et les droits professionnels, économiques, culturels, sociaux, moraux de tous les réalisateurs et réalisatrices du Québec. Parmi les actions vouées à la défense des droits des réalisateurs et au respect de leurs conditions de création, l'association négocie des ententes collectives, rédige et participe à l'élaboration de mémoires tout en collaborant à de nombreuses études.

Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

La SARTEC a pour mission de défendre les droits et intérêts économiques, artistiques et professionnels des auteur.e.trice.s de langue française au Québec et au Canada, et de promouvoir leur profession et leur rôle fondamental dans l'industrie culturelle et la société. Elle est reconnue comme l'association représentant les auteur.e.s et autrices de langue française dans le secteur du film par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) depuis octobre 1989. La SARTEC est accréditée par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs comme agent négociateur exclusif des auteur.e.s et autrices de langue française œuvrant à la radio, à la télévision, au cinéma et dans l'audiovisuel.

Union des artistes (UDA)

L'UDA est un syndicat professionnel représentant plus de 13 000 artistes regroupés au sein de quatre groupes de fonctions artistiques, soit les acteurs-actrices, les chanteurs-chanteuses, les animateurs-animatrices et les danseurs-danseuses, qui exercent leur métier dans une multitude de disciplines. Sa mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. L'UDA voit également à promouvoir l'essor de la culture francophone. Au cœur de ses activités se trouvent la négociation de conditions minimales de travail, la rémunération des artistes et le respect des ententes collectives.

Pour plus d'information

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Charles Brière-Garneau

Conseiller aux communications et aux relations publiques

communications@arrq.quebec

450-822-5656

Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Isabelle Desmarais

Conseillère aux communications

idesmarais@sartec.qc.ca

514 526-9196, poste 204

Union des artistes (UDA)

Mérodie Roy

Directrice, relations publiques et service aux membres

mroy@uda.ca

514 887-9356